

**ARRETE DU MAIRE
NUMERO 2023-27**

Le Maire de Tinquieux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2213.1,

Vu la demande présentée par l'entreprise ALTERA TP concernant des travaux de renouvellement réseau gaz et électricité et des branchements associés sur la rue Danièle Casanova à Tinquieux,

Considérant qu'il y a lieu, pour permettre le bon déroulement des travaux, de réglementer temporairement la circulation et le stationnement dans ce secteur,

A R R E T E

ARTICLE 1 : A compter du 6 février 2023 et jusqu'au 5 mai 2023, l'entreprise ALTERA TP réalisera des travaux de renouvellement réseau gaz et électricité et des branchements associés sur la rue Danièle Casanova à Tinquieux. Le stationnement sera strictement interdit à hauteur des travaux. Le dépassement sera strictement interdit à hauteur des travaux. La chaussée sera rétrécie et la circulation alternée par feux tricolores. La vitesse dans ce secteur sera limitée à 20 km/h. Le cheminement des piétons sera dévié et leur sécurité devra être assurée. L'accessibilité des secours et des services est maintenue.

ARTICLE 2 : Cette réglementation sera matérialisée, conformément aux arrêtés interministériels, par des panneaux réglementaires qui seront implantés aux endroits susvisés.

ARTICLE 3 : L'entreprise ALTERA TP sera responsable, de jour comme de nuit, de la pose et du maintien en bon état de la signalisation.

ARTICLE 4 : Toutes infractions au présent arrêté seront constatées au moyen de procès-verbaux dressés par tout agent de l'autorité ayant qualité à cet effet et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur. Notamment tout véhicule constaté en stationnement irrégulier, abusif, gênant ou dangereux sur voie publique, pourra être mis en fourrière.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Commissaire Central de Police de Reims,
Monsieur le Commandant des Sapeurs Pompiers de Reims,
Messieurs les Agents de la Police Municipale,
L'entreprise SUEZ pour le ramassage des déchets ménagers,
L'entreprise ALTERA TP.

Fait à Tinquieux le 26 janvier 2023.

Le Maire,



Jean-Pierre FORTUNÉ

**ARRETE DU MAIRE
NUMERO 2023-28**

Le Maire de Tinquieux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2213.1,

Vu la demande présentée par l'entreprise ALTERA TP concernant des travaux de renouvellement réseau gaz et électricité et des branchements associés sur la rue de Vauchamps à Tinquieux,

Considérant qu'il y a lieu, pour permettre le bon déroulement des travaux, de réglementer temporairement la circulation et le stationnement dans ce secteur,

A R R E T E

ARTICLE 1 : A compter du 6 février 2023 et jusqu'au 5 mai 2023, l'entreprise ALTERA TP réalisera des travaux de renouvellement réseau gaz et électricité et des branchements associés sur la rue de Vauchamps à Tinquieux. Le stationnement sera strictement interdit à hauteur des travaux. Le dépassement sera strictement interdit à hauteur des travaux. La chaussée sera rétrécie et la circulation alternée par feux tricolores. La vitesse dans ce secteur sera limitée à 20 km/h. Le cheminement des piétons sera dévié et leur sécurité devra être assurée. L'accessibilité des secours et des services est maintenue.

ARTICLE 2 : Cette réglementation sera matérialisée, conformément aux arrêtés interministériels, par des panneaux réglementaires qui seront implantés aux endroits susvisés.

ARTICLE 3 : L'entreprise ALTERA TP sera responsable, de jour comme de nuit, de la pose et du maintien en bon état de la signalisation.

ARTICLE 4 : Toutes infractions au présent arrêté seront constatées au moyen de procès-verbaux dressés par tout agent de l'autorité ayant qualité à cet effet et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur. Notamment tout véhicule constaté en stationnement irrégulier, abusif, gênant ou dangereux sur voie publique, pourra être mis en fourrière.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Commissaire Central de Police de Reims,
Monsieur le Commandant des Sapeurs Pompiers de Reims,
Messieurs les Agents de la Police Municipale,
L'entreprise SUEZ pour le ramassage des déchets ménagers,
L'entreprise ALTERA TP.

Fait à Tinquieux le 26 janvier 2023.

Le Maire,

Jean-Pierre FORTUNÉ

